Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20261105-2026_90-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 5 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 29/10/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 29/10/2026.*

Présents : MM. NEVO Laurent – VIDCOQ Marc - NOGUES Loïc – LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane – MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre - JONES Dominique - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy - LE CLEZIO Armelle – LE TEXIER Carole - GUILLAUME François

Absente excusée : HUDO Claudie donne procuration à Laurent NEVO

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-90

Objet : Bâtiment SCI Imprévu, 2 place de l'Eglise- audit

M. Le Maire rappelle, qu'aujourd'hui, ce bâtiment fait l'objet d'un arrêté de fermeture pour insalubrité des logements ainsi que d'un arrêté d'insécurité pour la partie commune

Ce bâtiment comprend au rez-de-chaussée un local commercial (bar-tabac-jeux) et à l'étage, deux logements.

Le propriétaire actuel ne veut pas réaliser les travaux de mise aux normes.

M. Le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services du CAUE pour réaliser une expertise pour une éventuelle acquisition en vue de la réhabilitation de la partie commerce dans un premier temps.

Accord à l'unanimité de l'assemblée qui autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à cette expertise.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO